

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	TV: III	Cadre réservé à	l'autorité en	vironnementale	
Date de réception	19020	Dossier com	100		N° d'enregistrement :
20/21-1	\$5.85		2020		20 20 2/1038
			ntitulé du pr	ojet	
1er Boisement : Pla	intation de Peuplier	s sur +/- 2,8 ha			
DESCRIPTION OF THE PARTY.	2. Identification of	lu (ou des) maître	e(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) p	eétitionnaire(s)
2.1 Personne physic	que	THE RESERVE AND DESCRIPTION OF THE RESERVE AND			A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
Nom Constantin		Prénom	Benoît		
2.2 Personne moral	T.				
Dénomination ou re					
Nom, prénom et que habilitée à représente					
RCS / SIRET			111	Forme juridique	
	Joign	ez à votre dem	ande l'anr	nexe obligatoire n	•1
3 Catégorie(s) ar	2012-0-2012	CHARLES A DISCOST CONTRACTO			2-2 du code de l'environnement et
o. o gregorie (s) ap	phedole(s) do labi	dimensionneme			22 do code de l'environnement el
N° de catégorie	et sous-catégorie				seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 C				rficie supérieure à (
1					
1 BU ANNUAL			3 3		
Doivent être annex	far an externation	4. Caractéristi	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN		
4.1 Nature du proje				ia rubrique 8.1 au i	formulaire
- Plantation de peu					
- Travaux selon red	ommandations acti		•		
 Préparation du so Plantation entre 1 		•			
- Après la plantation			es ; élagage	s progressifs	
	<u>स्थ</u>	- 		; 50	

4.2 Objectifs du projet

- Valorisation d'anciennes terres agricoles non exploitées
- Plantation de peupliers
- Production de bois d'oeuvre de qualité, demandé par des entreprises locales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- En automne, préparation du sol avant plantation
- Entre décembre et mars, plantation de 150 à 200 plants / ha (soit écartements de 8 x 8m ou 7 x 7m)
- Respect des distances recommandées ou imposées vis à vis des fonds voisins ou fossés
- Travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation :

- entretien des interlignes par travail superficiel du sol, chaque printemps
- entre la 2ème et la 8ème année, tailles de formation et élagages (3 ou 4 passages) pour atteindre progressivement +/- 7m sous branches
- travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement
- coupe des peupliers envisageable en +/- 15 ans, selon croissance

	u projet et superficie globale de l'opération - précis ndeurs caractéristiques	er les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Surface à boiser		+/- 2,8 ha
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>0</u>	0 • <u>0 4 · 3 8 " O</u> Lat. <u>4 4 • 3 3 · 3 7</u> " N
Commune : Puybarban (33190) Lieu-dit : La Palue	Pour les catégorles 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
Références cadastrales : A 117, 118, 119, 121, 130		.°'" Lat°'" .°'"_ Lat°'"_
i.7 S'agit-il d'une modification/exte	Joignez à votre demande les annexes n° 2 nsion d'une installation ou d'un ouvrage existan ou cet ouvrage a-t-il tait l'objet d'une éva	t? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	·
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPR Inondation "Des communes riveraines de la Garonne, secteur de St Pierre d'Aurillac à La Réole". La surface du projet est en zone rouge foncé du PPRI, mais il n'est formulé aucune contre-indication ni prescription concernant le boisement ou la plantation d'arbres. Par ailleurs, la plantation de peupliers à larges espacements, avec entretiens réguliers du sol et élagage, répond à la nécessité de favoriser l'écoulement des eaux en cas de crue. PPRI approuvé (révision) le 23/5/2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	í ž
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Le site Natura 2000 le plus proche (FR7200694 "Réseau hydrographique de la Bassane") se trouve à + de 600 m à l'ouest de la parcelle à boiser. Entre les 2 se trouvent des parcelles agricoles et des parcelles boisées.
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	i/
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
				Le projet n'est pas susceptible d'entraîner de perturbations en-dehors de la surface à boiser elle-même. Compte tenu de la distance entre la parcelle à boiser et le site Natura 2000, le projet n'est susceptible d'aucun impact négatif sur les habitats ou espèces (faune, flore) représentant un enjeu pour ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Conversion d'un espace agricole en espace forestier (réversible si souhaité après l'exploitation des peupliers, soit en moins de 20 ans).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Inondations: les peupleraies (plantations à faible densité, sol entretenu) offrent des champs d'expansion des crues utiles aux zones voisines (qualité de l'eau, réduction des courants).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Les peupleraies n'engendrent aucun risque sanitaire pour la flore, la faune ou les humains sur ou à proximité des parcelles concernées. Les peupliers sont concernés par des risques sanitaires spécifiques, dont la prévention passe par l'adaptation et la diversification des variétés utilisées. Le projet tient compte des recommandations en la matière.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation. Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		× ×	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles voisines. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

×	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes	N.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est reconnu.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes	
Cadre de vle / Population			\boxtimes	La plantation ne compromettrait pas les autres activités existantes ou possibles sur la parcelle et aux abords (circulation, chasse).
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet ident ? Non X Si òui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, decir	vez les	quelle:	
				·
4.3 Les incide	ng og du nyalet klantiffi	£ - 2 - 21		
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				500 1446 15 14 146 14 146 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14
				500 10 MB 20 M 10 M
				500 10 MB 20 M 10 M
				500 10 MB 20 M 10 M

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre annexe traitant de ces éléments) :
ecommandation d'enlèvement des éventuelles protections contre les animaux, après 3 ou 4 ans.
a section of the sect

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- la surface à boiser, jusqu'ici agricole, est sans enjeu paysager ou environnemental
- le projet n'est pas susceptible de perturbations au voisinage de la parcelle
- le projet n'est pas susceptible d'impact environnemental négatif sur la parcelle et ses abords
- au contraire, par rapport à l'usage précédent des terrains, le projet aurait un impact bénéfique sur la qualité du sol, de l'eau, et donc de la biodiversité (forte réduction voire arrêt des intrants, épuration du sol, stockage de CO2...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé:	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	Е

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formutaire d'évaluation, ains que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

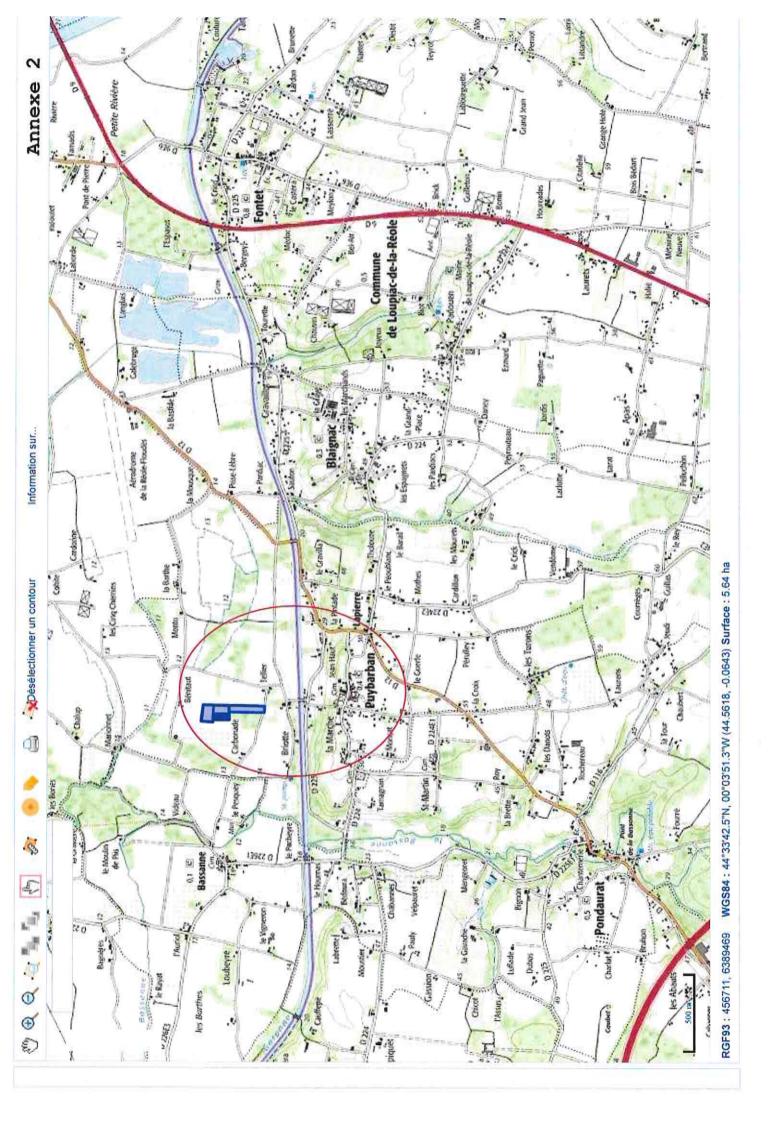
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Blaignac

1e. 23/11/1020

Signature





Date de l'image : août 2014 © 2020 Google

Puybarban, Nouvelle-Aquitaine

Google

Street View





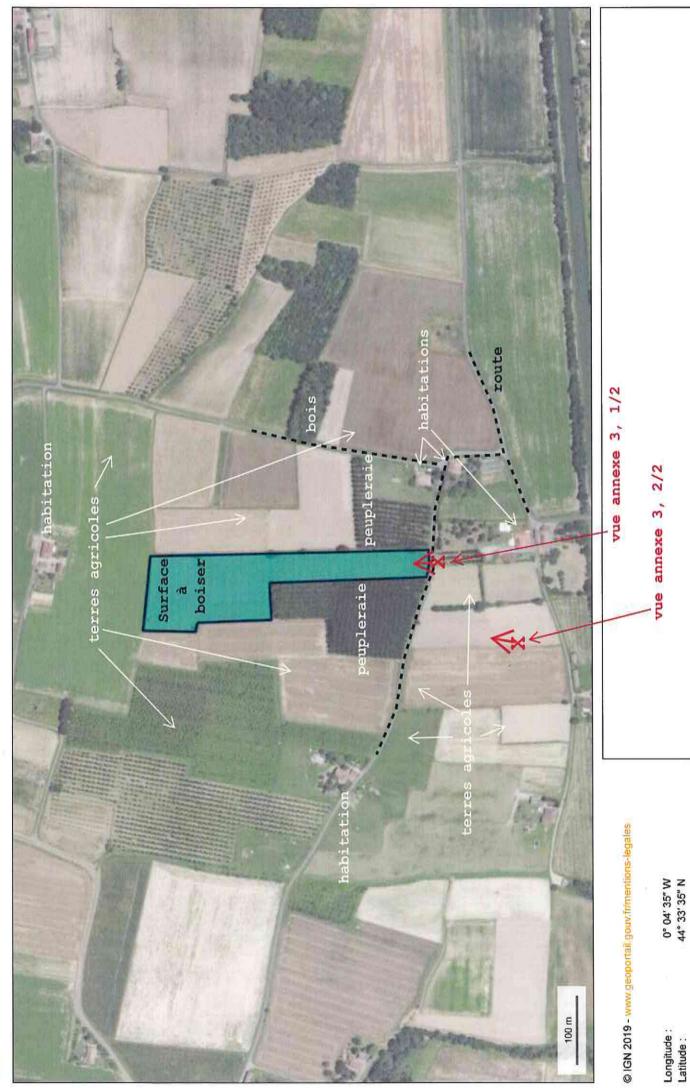


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude :

0° 04' 37" W 44° 33' 35" N





0° 04' 35" W 44° 33' 35" N